



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS

ÉNERGIE ET CLIMAT DDPS PLAN D'ACTION

Département fédéral de la défense
de la protection de la population
et des sports DDPS
Secrétariat général DDPS
Territoire et environnement DDPS
Maulbeerstrasse 9
3003 Berne

Approuvé par
la cheffe du DDPS en juin 2021

Distribution:
www.publicationsfederales.admin.ch,
No d'art. 80.255.21.f

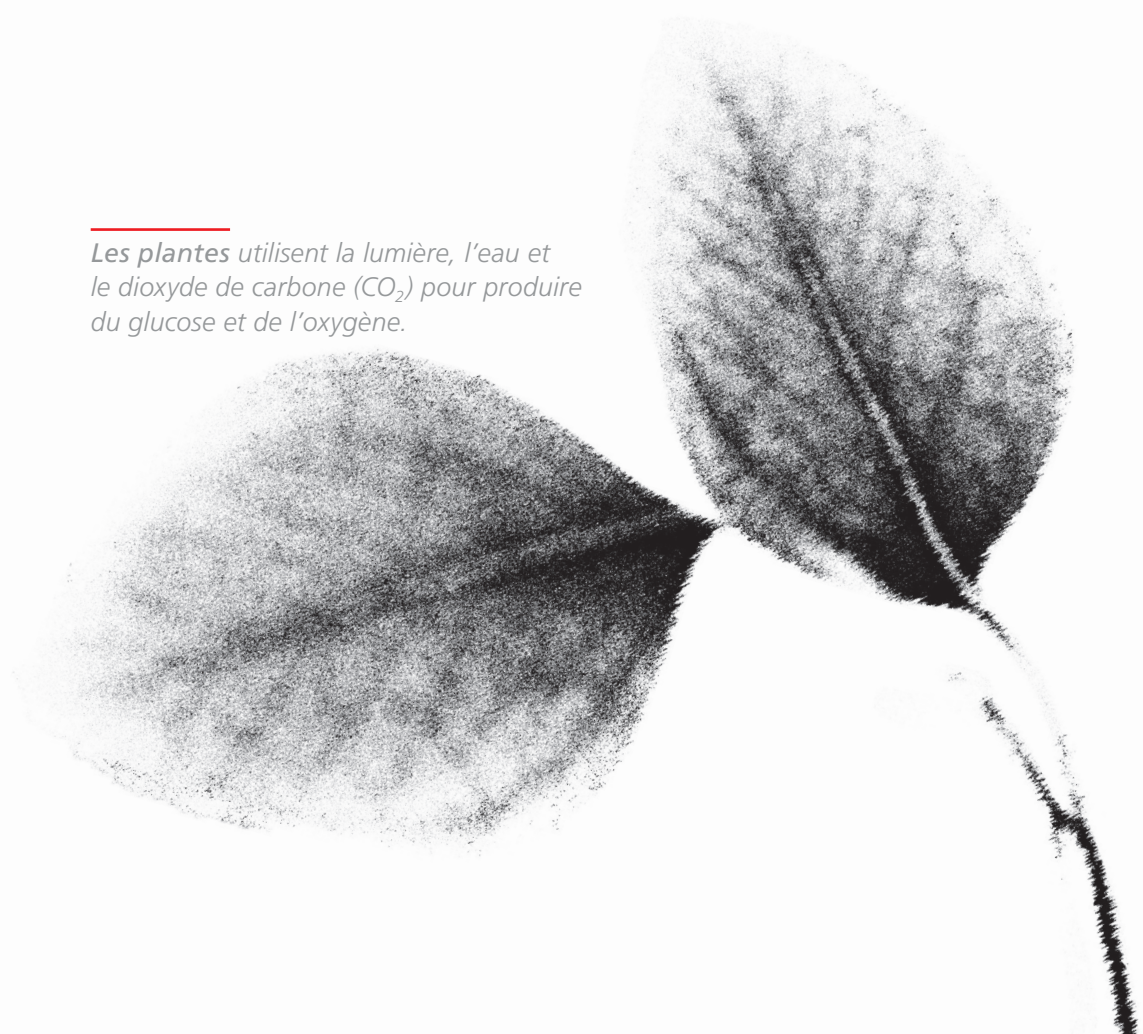
Papier recyclé – Blauer Engel



CONTENU

Intention de la cheffe de département	4
Contexte	5
Vision et stratégie	6
Objectifs et mesures	8
Efficacité et coûts	14

Les plantes utilisent la lumière, l’eau et le dioxyde de carbone (CO₂) pour produire du glucose et de l’oxygène.



AVANT-PROPOS DE LA CHEFFE DE DÉPARTEMENT



© DDPS

«La défense nationale et la protection du climat ne s'excluent pas l'une l'autre»

Du fait de ses activités variées, le DDPS porte une grande responsabilité environnementale. Or la protection du climat me tient particulièrement à cœur. Gros consommateur d'énergie, notre département a élaboré le plan d'action Énergie et climat DDPS afin de limiter son impact négatif sur le climat et de protéger l'environnement par des mesures appropriées.

La défense nationale et la protection du climat ne s'excluent pas l'une l'autre. Au contraire: le DDPS a tout avantage à réduire sa consommation d'énergie et ses émissions de CO₂. Cela lui permettra notamment de façonner activement l'avenir dans le domaine de l'énergie et du climat en encourageant l'innovation et en élevant son niveau d'autosuffisance. Le plan d'action Énergie et climat DDPS ne contribue donc pas seulement à la protection du climat. Il renforce également la protection de la population et la défense du pays, une mission inscrite dans la Constitution, grâce à une autonomie énergétique accrue et ainsi à une dépendance moindre à l'égard de l'étranger ou de tiers.

Le plan d'action et ses mesures sont décrits dans ce qui suit. Je vous souhaite bonne lecture!

La conseillère fédérale Viola Amherd
Cheffe du DDPS

CONTEXTE

Engagements internationaux

Les changements climatiques représentent l'un des grands défis de notre époque, y compris pour la Suisse. Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre affectant le climat et de freiner ainsi le réchauffement global, la communauté internationale a adopté l'Accord de Paris en 2015. Celui-ci prévoit de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels.

En signant cet accord, la Suisse s'est fixé pour objectif de réduire de moitié ses émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à 1990. À long terme, elle souhaite parvenir à un bilan carbone neutre (zéro émission nette) à l'horizon 2050.

Directives pour le DDPS

En Suisse, la loi du 23 décembre 2011 sur le CO₂ règle les modalités de réalisation des objectifs climatiques. La Confédération a en outre pour volonté de se montrer exemplaire dans le domaine de l'énergie et du climat. C'est pourquoi le Conseil fédéral a adopté le train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale en 2019. Dans ce cadre, il a chargé les départements de renforcer les mesures visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et leur consommation d'énergie.

En vertu de cette décision du Conseil fédéral, le DDPS est tenu de diminuer d'au moins 40 % ses émissions de CO₂ d'ici 2030 par rapport à 2001. Depuis 2020, les émissions de gaz à effet de serre restantes doivent être entièrement compensées par l'achat de certificats de réduction des émissions.

Le plan d'action Énergie et climat DDPS

Affichant des besoins énergétiques annuels de l'ordre de 3700 TJ - ce qui correspond à la demande d'énergie de la ville de Schaffhouse - et des émissions de CO₂ supérieures à 200 000 t par an, le DDPS est non seulement le plus grand département, mais aussi un acteur majeur dans le domaine de l'énergie et du climat en Suisse.

Le plan d'action Énergie et climat DDPS fixe les objectifs en matière de politique énergétique du département pour la période allant de 2021 à 2030 et prend le relais du programme énergétique DDPS en vigueur jusqu'ici. Les exigences du Conseil fédéral découlant du train de mesures sur le climat pour l'administration fédérale en font partie intégrante. ■



VISION ET STRATÉGIE

Le DDPS entend servir d'exemple dans le domaine de l'énergie et du climat. Sa vision est la suivante:



VISION DDPS

D'ici 2050, le DDPS atteint la neutralité carbone (zéro émission nette). Le département couvre ses besoins en privilégiant les sources d'énergie renouvelables et vise l'auto-suffisance énergétique.

La stratégie destinée à concrétiser cette vision d'ici 2030 s'articule autour de quatre axes.

Axe stratégique 1 Diminuer la part des énergies fossiles et favoriser leur substitution

Le DDPS prend des mesures architectoniques, techniques, organisationnelles et juridiques pour accroître l'efficacité énergétique, diminuer la consommation et remplacer les carburants et combustibles fossiles par des énergies durables.

Axe stratégique 2 Développer les énergies renouvelables et la production autonome

Le DDPS prend des mesures architectoniques, techniques et organisationnelles pour couvrir ses besoins énergétiques en misant sur les énergies renouvelables et une production autonome.

- **Chauffage:** remplacement des chaudières à mazout et à gaz par des générateurs de chaleur fonctionnant aux énergies durables
- **Électricité:** mise en place d'installations photovoltaïques
- **Carburants:** remplacement des carburants fossiles par des carburants durables (obtenus par synthèse [Power-to-X ou à partir de la biomasse]) et de l'électricité

Axe stratégique 3 Augmenter les capacités de stockage

Le développement des énergies renouvelables nécessite une augmentation des capacités de stockage. Le DDPS peut réduire ses émissions de CO₂ s'il combine cette expansion au remplacement des sources d'énergie fossiles. Il gagne également en autonomie, étant donné que l'emploi d'énergies renouvelables et leur stockage diminuent sa dépendance à l'égard de tiers.

Axe stratégique 4 Encourager l'innovation

Le DDPS entend soutenir les projets innovants et jouer un rôle actif dans le domaine de l'énergie et du climat en mettant l'accent sur les projets pilotes et phares. ■

Diminuer la
part des énergies
fossiles et
favoriser leur
substitution

AXE STRATÉGIQUE

1

Développer
les énergies
renouvelables et
la production
autonome

AXE STRATÉGIQUE

2

Augmenter
les capacités de
stockage

AXE STRATÉGIQUE

3

Encourager
l'innovation

AXE STRATÉGIQUE

4



OBJECTIFS ET MESURES

Le plan d'action Énergie et climat DDPS comprend quatre objectifs dérivés de la vision et des axes stratégiques. Chaque unité administrative du département contribue à leur réalisation par ses propres mesures.

Objectif lié à l'axe stratégique 1
Réduction des émissions de CO₂
d'au moins 40 % dans l'ensemble du
DDPS d'ici 2030

D'ici 2030, le DDPS réduit ses émissions de CO₂ d'au moins 40 % par rapport à 2001.

Environ 98 % des émissions totales de CO₂ du département sont attribuables aux activités de l'armée. La majeure

partie provient des aéronefs et des véhicules terrestres. Dans le domaine de la mobilité, le DDPS veut avant tout diminuer la consommation d'énergies fossiles, notamment en procédant à une transition électrique pour tous les types de véhicules pertinents et à la substitution des carburants fossiles.

En ce qui concerne les bâtiments, la réduction des émissions de CO₂ passe en particulier par le remplacement des chaudières à mazout. Le DDPS prévoit en outre d'installer

des panneaux photovoltaïques sur toutes les surfaces qui s'y prêtent. Ceux-ci serviront également l'objectif d'augmentation de la production autonome (cf. objectif 2).

Par ailleurs, les déplacements professionnels sont dans la mesure du possible effectués en train ou remplacés par des téléconférences.

Enfin, le DDPS sensibilise son personnel aux économies d'énergie par des actions de communication appropriées.

AXE STRATÉGIQUE



OBJECTIF

Réduction des émissions de CO₂ d'au moins 40 % dans l'ensemble du DDPS d'ici 2030

MESURES MOBILITÉ DES FORCES
TERRESTRES ET AÉRIENNES



- Utiliser des carburants durables pour les aéronefs et les véhicules terrestres
- Renouveler la flotte de véhicules et recourir à des modes de propulsion alternatifs
- Favoriser le travail mobile ainsi que les téléconférences
- Inciter les militaires à emprunter les transports publics pour les déplacements en lien avec leur service

MESURES IMMEUBLES



- Remplacer les chaudières à mazout et à gaz
- Développer la production d'électricité et de chaleur à partir de sources renouvelables
- Rénover et moderniser les bâtiments pour en augmenter l'efficacité énergétique

MESURES VOYAGES EN AVION
DU PERSONNEL



- Remplacer les voyages en avion par des téléconférences
- Effectuer les déplacements professionnels en train plutôt qu'en avion

MESURE DU PERSONNEL



- Sensibilisation du personnel aux économies d'énergie



Objectif lié à l'axe stratégique 2 Développement des installations de production d'électricité

Les toitures et façades du DDPS qui s'y prêtent sont utilisées pour générer de l'électricité et de la chaleur à partir de l'énergie solaire. D'ici 2030, le département pourra ainsi produire lui-même au moins 25 GWh d'électricité d'origine renouvelable par an. Les installations solaires contribueront également à accroître l'autosuffisance énergétique.

AXE STRATÉGIQUE



OBJECTIF

Développement des installations de production d'électricité

MESURE



- Expansion de la production d'électricité et de chaleur d'origine renouvelable

MESURE



- Mise en place d'installations photovoltaïques

AXE STRATÉGIQUE



OBJECTIF

Création de capacités de stockage pour les énergies renouvelables

MESURE



- Construction d'installations de démonstration et de production de carburants gazeux et liquides durables (stockage d'électricité d'origine renouvelable)

MESURE



- Études de projet et installations pilotes pour le stockage d'électricité d'origine renouvelable

Objectif lié à l'axe stratégique 3 Création de capacités de stockage pour les énergies renouvelables

D'ici 2030, le DDPS utilise si possible lui-même l'électricité et la chaleur autoproduites à partir de sources renouvelables. Une installation pilote permettra notamment de tester dans quelle mesure l'énergie d'origine renouvelable peut être stockée sous forme de carburants.

AXE STRATÉGIQUE



OBJECTIF

Promotion des innovations
et projets pilotes

MESURE



- Utilisation et production de carburants gazeux et liquides durables

MESURE



- Études pilotes pour une autosuffisance énergétique durable

MESURE

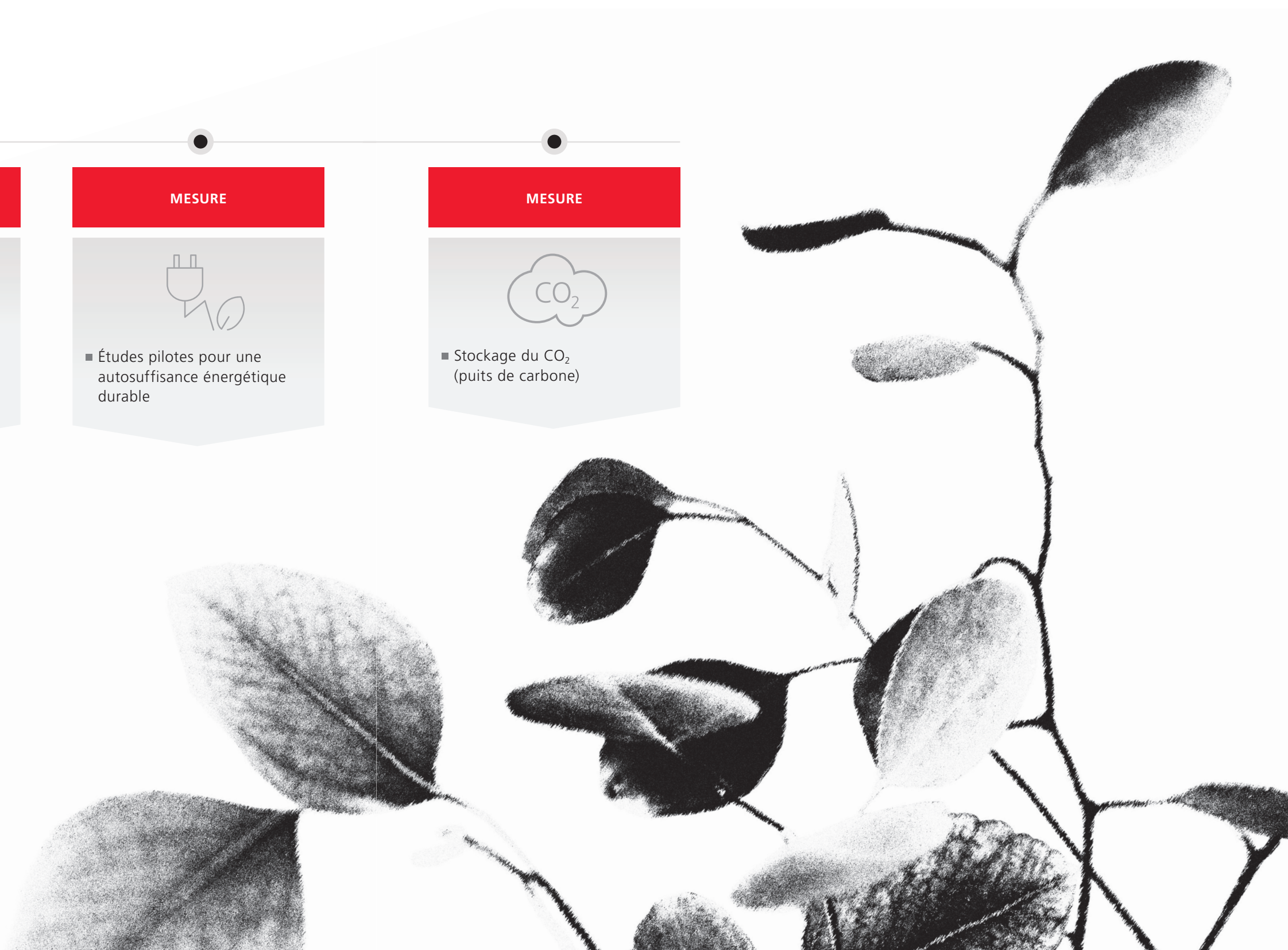


- Stockage du CO₂ (puits de carbone)

Objectif lié à l'axe stratégique 4

Promotion des innovations et projets pilotes

Le DDPS promeut les projets pilotes dans le domaine de l'énergie et du climat. Les unités administratives recherchent des solutions innovantes pour diminuer la consommation d'énergies fossiles, favoriser le recours aux sources renouvelables et augmenter les capacités de stockage. À cet effet, elles nouent des partenariats internes et externes afin d'élaborer des projets pilotes et phares. ■



EFFICACITÉ ET COÛTS

Une évaluation de l'efficacité des mesures liées aux objectifs 1 (réduction du CO₂) et 2 (production autonome d'électricité) a montré que celles-ci permettront d'atteindre les résultats visés d'ici 2030.

Les mesures relatives aux objectifs 3 (création de capacités de stockage) et 4 (promotion des innovations et projets pilotes) soutiennent principalement l'expérimentation de technologies existantes et nouvelles pour l'armée et la société. Elles ne contribueront donc pas directement à la réduction des émissions de CO₂ ni à la production autonome d'électricité, mais pourront ouvrir la voie à des mesures efficaces après 2030.

Les coûts liés aux mesures et à leur mise en œuvre sont encore difficiles à évaluer avec précision. Selon les estimations du DDPS, les mesures importantes dans les domaines de l'immobilier (remplacement des chaudières à mazout et à gaz, mise en place d'installations photovoltaïques) et de la mobilité (carburants alternatifs pour les forces terrestres et aériennes, mobilité électrique) entraîneront des dépenses à hauteur de 650 millions de francs à l'horizon 2030. ■

RAPPORT DDPS

Le département vérifie régulièrement le niveau de réalisation des objectifs et la mise en œuvre des mesures définies dans le plan d'action Énergie et climat DDPS, en établissant des rapports à cet égard

